

Hervé

58490 Saint-Parize-le-Châtel

**- Observations sur le projet d'implantations de 4 éoliennes industrielles sur les communes de Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier.**

1 - Quelle est la personne physique ou morale de droit public ou privé qui a choisi la société NORDEX en tant que fournisseur d'éoliennes industrielles et opérateur pour leur exploitation ?

Au niveau : -des communes,  
-de l'intercommunalité,  
-du département,  
-de la région,  
-de l'Etat.

La concurrence a-t'elle joué dans ce domaine ?

Il existe d'autres constructeurs d'éoliennes : Vestas, Siemens, Enercon, etc... S'agissant, pour partie au moins, d'argent public, il doit exister un processus pour l'attribution du marché à une société privée. La transparence n'apparaît pas pour cette question.

2 - Les mairies concernées (Langeron, St Pierre-le-Moûtier) ont décidé par votes des conseils municipaux d'accueillir sur leurs territoires ces machines géantes. Cependant des habitants beaucoup plus proches du site que bon nombre d'habitants de ces deux communes n'ont pas pu influencer les décisionnaires, n'ayant pas voix au chapitre. Est-ce bien normal ?

3 - Nous n'avons pas vu de document avec un tableau exhaustif présentant le coût total pour une éolienne de ce parc tenant compte des éléments suivants :

-Fabrication

-Transport

-Creusement de la cavité recevant les centaines de tonnes de béton avec ferrailage adapté pour le mât.

-Pose des lignes électriques enterrées.

-Montage du mât et des pales.

-Entretien et maintenance au cours de l'exploitation.

-Déconstruction en fin de contrat (20 ans), décaissement du béton, enlèvement

✓  
Régistré Langeron  
Comme n°2 (3 pages)  
remis par Nordec Langeron  
le 28/11/2018 à 15h00

du ferrailage, des lignes électriques, traitement et recyclage de tous les matériaux.

-Bilan carbone de toutes ces opérations.

4 - La question importante concernant l'exploitation des éoliennes industrielles est celle de l'intermittence, c'est-à-dire le temps pendant lequel ces machines ne peuvent pas fonctionner (vent faible ou nul).

En effet dans ce cas la production d'électricité s'arrête et le relais de production est assuré par une autre source (centrale thermique à charbon, gaz, fioul).

Notre voisin l'Allemagne connaît très bien cette question ; la pollution engendrée par leurs centrales thermiques (charbon en général) est très importante; la France d'ailleurs en subit les conséquences, car il n'y a pas de frontières pour la pollution.

Plus le nombre d'éoliennes sera important, plus il sera nécessaire d'avoir des énergies de substitution.

D'après des données fournies par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour 2017, les éoliennes en France ont fonctionné à 20% de leur capacité pendant 59% du temps !

Ces mêmes éoliennes ont fonctionné à plus de 50% de leur capacité seulement 9% du temps !!

Chacun peut juger de leur efficacité énergétique !

5 - Le rapport de la Cour des Comptes (Mars 2018) met en avant les charges trop importantes liées au soutien de la filière des énergies renouvelables électriques, ces filières n'étant pas du tout compétitives sur le marché de la production d'électricité.

Ce soutien aux énergies renouvelables est réalisé par deux actions :

-Les subventions.

-La taxation des énergies fossiles (que chacun connaît bien...)

Les subventions d'exploitation se traduisent par l'obligation d'achat (par EDF) à un prix convenu, supérieur à celui du marché (pour 20 ans) et par un mécanisme de compensation qui tient compte du coût réel d'exploitation pour la production d'électricité.

Ces dispositifs garantissent ainsi aux bénéficiaires de ces subventions une rentabilité certaine quel que soit le prix de marché de l'électricité; le bénéficiaire étant ici la société NORDEX.

Pour 2017, le coût de la production d'électricité d'origine éolienne s'élevait à 88,1 € du MWh (1000 kWh) racheté à ce prix par le réseau EDF, alors que le prix de marché du MWh était de 43,1 €.

La subvention accordée s'élève donc à 45 € par MWh !

Cette subvention impacte directement le montant des taxes perçues sur chaque abonné EDF, visible sur chaque facture à la ligne CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).

Donc plus les éoliennes seront nombreuses, plus les factures EDF seront alourdies, plus les risques d'émission de CO2 dans l'atmosphère seront importantes.

Où cela va-t'il s'arrêter ?

- 6 - La nouvelle vision du paysage de la vallée de l'Allier sera hélas dégradée pour longtemps. Ces grandes machines industrielles seront visibles de beaucoup d'endroits autour du site et même de très loin. Elles seront bien visibles de notre maison en été et en hiver, même si les pales ne tournent pas...  
Les conséquences sur les prix de l'immobilier seront très négatives malgré les dénégations de certains enthousiastes du projet. Il suffit de s'informer dans les agences immobilières !  
La pollution visuelle sera installée pour 20 ans !  
A cela il faut ajouter les conséquences très néfastes pour l'avifaune de la vallée et pour la santé des habitants.

- 7 - Faisons une supposition : Si le projet de parc avait été présenté aux décisionnaires sans versement d'argent à la clé, quelle aurait été la réponse des communes, intercommunalités, département.... ?

On suppose qu'elle aurait été négative.

C'est donc bien l'ARGENT qui a permis d'accepter le projet; et on ferme les yeux, la bouche, les oreilles devant cet ARGENT qui efface subitement tous les aspects négatifs de ce projet !

Une chose restera cependant présente : On aura réussi à DIVISER la population avec ce projet, sans doute pour longtemps car ces éoliennes industrielles ne vont pas disparaître du jour au lendemain !

**Pour tous les points évoqués ci-dessus, je suis totalement opposé à l'installation de ces éoliennes sur notre beau territoire de culture et d'élevage.**

*Le 28 novembre 2018*

